

PROVISOIRE

E/2003/SR.26

20 juillet 2003

Original: FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2003

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 26<sup>e</sup> SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 8 juillet 2003, à 15 heures

Président: M. SHARMA (Népal)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

RÔLE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS L'APPLICATION ET LE SUIVI  
INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES TEXTES ISSUS DES GRANDES CONFÉRENCES  
ET RÉUNIONS AU SOMMET ORGANISÉES SOUS L'ÉGIDE DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES (*suite*)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

*En l'absence de M. Rosenthal (Guatemala), M. Sharma (Népal)  
Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

RÔLE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS L'APPLICATION ET LE SUIVI INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES TEXTES ISSUS DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET ORGANISÉES SOUS L'ÉGIDE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (*suite*) (A/57/48; E/2003/67, 83 et 87)

Réunion-débat sur le thème «Application des textes issus des conférences: objectifs et défis communs»

Le PRÉSIDENT, après avoir rappelé que dans ce domaine, le Conseil se doit, comme le lui a demandé l'Assemblée générale, de contribuer à répondre aux besoins des pauvres du monde entier, ouvre la réunion-débat.

M. RICUPERO (Secrétaire général de la CNUCED) note que le débat porte sur l'application des textes issus des conférences, c'est-à-dire sur la manière dont les engagements pris sont respectés. Il est souvent trop tôt pour porter un jugement définitif en la matière dans la mesure où les échéances fixées restent lointaines, mais on peut essayer de procéder à une évaluation préliminaire et voir si certains pays ont pris du retard. C'est notamment ce que fait la CNUCED à l'égard des PMA. Dans le domaine commercial, l'évaluation est facilitée par l'existence d'un processus organisé et systématique de négociations à l'OMC. Même s'il est difficile de se prononcer avant la conclusion de celles-ci, on peut d'ores et déjà dire que les choses ne vont pas aussi vite qu'elles le devraient. Presque toutes les échéances fixées à Doha et ensuite ont expiré. La réunion de Cancún sera l'occasion de faire le point et notamment de voir où l'on en est sur les questions qui touchent particulièrement les pays les plus pauvres, comme celles des liens entre le commerce et la santé publique, l'accès aux marchés pour les PMA, etc. On aura alors une idée de l'état d'avancement des négociations. D'aucuns appellent déjà ce cycle le «cycle de développement de Doha». M. Ricupero pense quant à lui que cela est prématuré. Il espère en tout cas que l'on évitera les atermoiements et toute renonciation à des objectifs à la réalisation desquels les plus pauvres aspirent depuis de nombreuses années.

M. PRONK (Institut d'études sociales de La Haye) fait valoir tout d'abord que l'application, ou la non-application, de décisions politiques, est une question politique. Lorsqu'un gouvernement ou une institution multilatérale n'applique pas une décision qui a été adoptée, il ou elle perd toute crédibilité. Le débat sur l'application des décisions doit donc porter non pas sur l'opportunité, mais sur les modalités, le moment et les responsables de l'application, et il faut créer au sein du système des Nations Unies un dispositif qui permette de faire en sorte que ces responsables rendent des comptes.

Il existe un autre obstacle à l'application des décisions. De nombreux accords internationaux en effet, souvent adoptés à l'issue de longues négociations, ne peuvent malheureusement pas entrer en vigueur parce qu'ils n'ont pas été ratifiés par un nombre d'États suffisant. C'est le cas du Protocole de Kyoto, un accord pourtant équitable et moderne, pratique quoique ambitieux, et qui satisfait toutes les parties. Pourquoi ne déciderait-on pas de réduire de 50 % d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2005 le nombre des traités qui ne peuvent pas entrer en vigueur

faute de ratification? On pourrait imaginer que le Secrétaire général charge un envoyé spécial de convaincre les parlementaires des différents pays concernés.

Il ne faut pas non plus oublier que les objectifs pour le développement adoptés dans la Déclaration du Millénaire doivent être atteints. Il ne s'agit pas seulement d'aller dans la bonne direction, comme on peut l'entendre ici ou là, mais bien de parvenir aux buts fixés, car les pauvres ne peuvent pas indéfiniment attendre. Il faut travailler ensemble sérieusement et réformer le système des Nations Unies, en particulier dans les secteurs social et économique, de telle manière que les gens s'y sentent mieux représentés. La non-application des décisions risque sinon de créer, selon les termes employés par le Président Mbeki à Johannesburg, un «apartheid mondial».

M. McKINLEY [Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)] souligne la concordance entre un certain nombre de grands thèmes liés aux migrations (renforcement des capacités nationales, protection des droits des migrants, lutte contre la traite des êtres humains ou intégration des migrants et protection de la santé) et les objectifs adoptés par les récentes conférences des Nations Unies. De plus en plus, on considère les migrations comme une dimension essentielle, inévitable et potentiellement bénéfique de la vie économique et sociale de chaque État et de chaque région. L'OIM estime à 175 millions le nombre de migrants, soit une personne sur 35. Pour donner un aperçu schématique de l'organisation des migrations et montrer l'importance d'une conception globale du phénomène, l'OIM a élaboré un diagramme qui en présente les quatre grands volets: les migrations et le développement, l'aide aux migrations, la maîtrise des migrations, et les migrations forcées et les conflits.

Les migrations internationales, bien gérées et associées à un travail décent, ont un énorme potentiel de développement. Leur régulation est donc un élément important de toute stratégie visant à atteindre les objectifs du Millénaire en faveur du développement. Le lien entre migration et développement est reconnu et mis à profit dans certaines régions depuis de nombreuses années. Les rapatriements de fonds par les travailleurs émigrés, notamment, sont une source majeure de financement international. Les rapatriements officiels ont représenté 72,3 milliards de dollars en 2001, mais l'on estime que le montant réel est deux à trois fois supérieur. Dans la plupart des pays en développement, ils sont plus importants que l'aide publique au développement (APD) et aussi plus stables non seulement que celle-ci mais que l'investissement direct étranger. Les diasporas, c'est-à-dire les personnes qui vivent et travaillent en dehors de leur pays d'origine, sont de plus en plus importantes et peuvent contribuer sensiblement au développement national. L'OIM s'efforce d'aider les pays à maintenir des liens avec leurs diasporas et à faciliter les investissements, les retours et les échanges. L'élaboration conjointe par les pays d'origine et les pays de destination de programmes officiels relatifs à la migration de la main-d'œuvre peut, d'autre part, contribuer à réduire la pauvreté, à réguler l'exode des compétences, à répondre aux besoins des pays de destination et à assurer une réelle protection des droits des migrants.

En matière de coordination, l'OIM participe aux travaux du Conseil et de plusieurs organismes fonctionnels régionaux des Nations Unies et compte renforcer ses alliances stratégiques avec les organismes des Nations Unies et les institutions qui s'occupent des quatre grands domaines définis plus haut. Elle est en train, par ailleurs, d'institutionnaliser un mécanisme consultatif avec les ONG au siège et sur le terrain pour renforcer la coopération.

Sans faire partie du système des Nations Unies, l'OIM collabore étroitement avec lui et ses États membres depuis que le Secrétaire général a cité les migrations parmi le petit nombre de questions majeures qui méritent une plus grande attention de la part de l'ONU.

Le docteur HEYMANN [Organisation mondiale de la santé – (OMS)] montre, à l'aide de moyens audiovisuels, le réseau d'information sur lequel l'OMS s'est appuyée pour coordonner la lutte contre la propagation du syndrome respiratoire aigu sévère (sras). Consciente que le facteur temps est déterminant dans la lutte contre les maladies transmissibles, l'OMS a utilisé les moyens de communication modernes (courriel notamment) pour rassembler et diffuser rapidement des données fiables sur le nombre de cas détectés, l'origine des malades et les personnes ayant pu entrer en contact avec ceux-ci. En concertation avec l'Association du transport aérien international (IATA) et les autorités aéroportuaires des principales régions touchées, l'OMS a proposé la mise en place de mesures visant non seulement à contrôler tous les passagers mais également à les informer des risques réels encourus. Cette politique d'information a permis d'obtenir le ralentissement puis l'arrêt de la propagation de la maladie.

La crise du sras n'a pas été sans conséquences: l'effondrement de 40 % des voyages et du tourisme a entraîné, surtout en Asie, une contraction du produit intérieur brut (PIB), dans des proportions allant de 0,8 % aux Philippines à 4 % à Hong Kong. Cependant, l'OMS a prouvé sa capacité à informer rapidement le monde entier de l'origine et de l'évolution d'une maladie transmissible et à coordonner les mesures prises pour en freiner la propagation. Il reste maintenant à la communauté internationale à mieux comprendre le syndrome et à mettre en place un dispositif de détection rapide de toute maladie transmissible.

M. McNEELY (Alliance mondiale pour la nature) dit que la mise en œuvre des conclusions des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU exige au niveau national un changement de politique, par exemple dans le sens d'une concertation plus étroite entre les délégations à ces réunions et les instances chargées d'en appliquer les décisions. On pourrait également s'inspirer des mécanismes mis en place pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Par exemple, un groupe d'experts doté d'un budget propre et bénéficiant des services de secrétariat du PNUD a été constitué et chargé de conseiller le Secrétaire général de l'ONU et d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire.

On entend souvent dire que les ressources disponibles, notamment pour l'aide publique au développement, sont insuffisantes. Or, le Directeur général de l'OIM vient de préciser que les envois de fonds des travailleurs émigrés représentent au bas mot 75 milliards de dollars par an. De même, les investissements directs étrangers du secteur privé s'élèvent à 300 milliards de dollars par an, tandis que les différentes subventions représentent la somme astronomique de 2 500 milliards de dollars. Il faut donc, d'une part, encourager le secteur privé à contribuer à la mise en œuvre des résultats des grandes conférences organisées par l'ONU et, d'autre part, convaincre les États de réorienter leurs dépenses dans un sens plus favorable à l'atteinte des objectifs du Millénaire.

M. BALAREZO (Pérou) demande à M. Ricupero si la CNUCED a les moyens de peser sur le respect par les pays des engagements pris en matière de financement du développement. Il souhaite savoir quelles mesures M. Pronk propose pour amener les pouvoirs publics, notamment dans les pays en développement, à s'acquitter de leurs obligations

contractées à l'échelle internationale. Enfin, que pense M. McKinley de l'organisation d'une conférence internationale sur les migrations?

M. DAVIDSE (Pays-Bas) trouve judicieuse l'idée de M. Pronk relative à la nomination d'un envoyé spécial chargé de convaincre les parlementaires des différents pays de ratifier les textes résultant des grandes conférences et rappelle qu'un tel mécanisme a déjà été utilisé dans le cadre, notamment, du Sommet mondial pour le développement durable. N'y avait-il pas d'autres mesures de nature à favoriser la mise en œuvre des résultats des grandes conférences?

M. CHAUDHRY (Pakistan) convient avec M. Pronk que l'application des décisions des grandes conférences relève bien de la volonté politique des États. Aujourd'hui, toutefois, ce sont la lutte contre le terrorisme et le règlement des conflits qui monopolisent l'attention des décideurs et qui occupent la une des journaux, reléguant au second plan les questions de développement économique et social. En outre, un grand nombre de conférences ont été organisées dans les années 90 et la communauté internationale s'est soudain retrouvée avec un trop grand nombre d'engagements à respecter. Que faut-il faire face à ces deux problèmes?

M. PRONK (Institut d'études sociales de La Haye) dit que le grand nombre de questions examinées accroît le risque de chevauchement et de double emploi. Il faudrait donc réduire le nombre de réunions intergouvernementales de 50 % d'ici un an, ce qui soulagerait les pays pauvres qui n'ont pas les moyens de se faire représenter à toutes les conférences. De fait, ce n'est pas le secrétariat qu'il faut réformer, mais bien le mécanisme intergouvernemental. Il importe cependant que le secrétariat fasse preuve d'indépendance intellectuelle, d'innovation et d'autorité. Le recours à des experts extérieurs pour l'élaboration des rapports permettrait l'éclosion d'idées nouvelles, ce dont tout le monde bénéficierait. L'instauration d'un partenariat solide entre les États et la société civile, notamment les milieux d'affaires et les ONG, favoriserait un processus mieux équilibré. Les politiques adoptées doivent reposer sur des valeurs communes, car la violence qui secoue le monde aujourd'hui s'explique souvent par les effets conjugués de l'exclusion, de la pauvreté et de la discrimination. Enfin, il convient de garder à l'esprit que le processus d'examen et d'évaluation doit être l'occasion non pas de renégocier les engagements déjà pris, mais de mettre l'accent sur les modalités de leur mise en œuvre.

M. MCKINLEY (Directeur général de l'OIM) dit que les contacts qu'il a eus avec les représentants de différents pays ne laissent pas apparaître un consensus sur l'opportunité d'organiser une conférence internationale sur les migrations. Cependant, le Conseil de l'OIM, qui rassemble tous les ans les représentants de 101 pays et de nombreuses ONG, offre une tribune adéquate pour l'examen de cette question qui se pose avec de plus en plus d'acuité.

M. RICUPERO (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) indique que la CNUCED mène diverses activités ayant trait au financement du développement. Dans le domaine des investissements étrangers directs, elle publie des directives visant à promouvoir les investissements dans les PMA et incite les pays à procéder à un examen périodique des politiques et pratiques destinées à attirer les investisseurs étrangers, comme cela a été fait récemment au Pérou. Elle s'efforce également d'obtenir un véritable allègement de la dette et d'inverser la tendance au déclin de l'APD.

Le non-respect des engagements souscrits lors des grandes conférences est imputable aux gouvernements eux-mêmes, non aux organisations internationales. En effet, les déclarations d'ordre général, telles celles adoptées à Monterrey ou Johannesburg, recueillent le plus souvent l'adhésion des gouvernements, mais lorsqu'il s'agit de négocier sur des points spécifiques, on assiste à un revirement de leur part. Il y a donc là un problème de responsabilité politique. Les améliorations de structure n'ont qu'une utilité restreinte dès lors que la volonté politique fait défaut. Même un dispositif d'obligations contractuelles contraignant, assorti de sanctions éventuelles, comme c'est le cas dans le cadre de l'OMC, ne suffit pas toujours à obliger les pays à modifier leurs procédures et à tenir leurs engagements.

Dans le domaine du commerce, il existe un processus structuré, avec des cycles de négociation et des échéances précises, ce qui permet d'évaluer plus facilement les résultats. Ainsi, le cycle de Doha doit se terminer en 2005; d'ici là, il est possible que les négociations aboutissent – ce qui n'a pas été le cas pour l'instant – et que les engagements soient respectés. Les objectifs du Millénaire, quant à eux, s'inscrivent dans une perspective longue: on peut donc évaluer en cours de route les progrès réalisés et, le cas échéant, «rectifier le tir». On sait d'ores et déjà, par exemple, que la majorité des PMA africains auront vraisemblablement beaucoup de mal à atteindre la plupart des objectifs, tant le retard pris, au regard des indicateurs de base, est important.

M. GONZALES (El Salvador) relève une certaine apathie à l'égard du système multilatéral, soit que les engagements pris dans ce cadre soient coupés des préoccupations immédiates de la société, soit que celle-ci ne saisisse pas clairement la nature des enjeux. Soulignant le rôle fondamental que jouent les envois de fonds des travailleurs émigrés comme source de financement dans les pays en développement, il souhaite que l'on analyse également en quoi ce phénomène contribue à remodeler en profondeur le cadre politico-social, tant dans les pays d'accueil que dans les pays bénéficiaires. Enfin, il aimerait savoir pour quelles raisons l'OIM ne fait toujours pas partie du système des Nations Unies.

M<sup>me</sup> HUA LIU (Chine) souligne combien il est essentiel que les conclusions et les engagements résultant des grandes conférences soient suivis d'effet, faute de quoi les institutions multilatérales perdront leur crédibilité. La lutte contre le sras, qui vient de mobiliser efficacement l'OMS et l'ensemble de la communauté mondiale aux côtés des pays touchés, offre une bonne illustration des résultats auxquels on peut aboutir lorsqu'une démarche concertée et coordonnée est mise en œuvre. Toutefois, de nombreux domaines restent encore à explorer, qu'il s'agisse de l'origine de l'épidémie, des vecteurs de dissémination, etc. Aussi la Chine espère-t-elle que la coopération avec l'OMS s'intensifiera, de manière à prévenir une éventuelle résurgence de l'épidémie.

M<sup>me</sup> ROSITO (Brésil) fait observer que la concrétisation des résultats des grandes conférences met en jeu trois éléments: les objectifs, le cadre d'exécution et les ressources. Les objectifs sont désormais clairement définis. Le cadre national est à revoir pour remédier au décalage entre les engagements et la réalisation. Au plan international, outre le problème de la réforme de l'architecture financière internationale, il importe de se pencher sur la question du processus décisionnel au sein de l'ensemble du système des Nations Unies, et en particulier du Conseil économique et social, qui est chargé de coordonner l'application et le suivi des conclusions des conférences. Cette question est directement liée à celle des ressources puisqu'on

constate que les institutions qui n'ont pas les modalités de prise de décisions les plus démocratiques sont celles qui disposent des ressources nécessaires, et inversement.

M. PRONK (Institut d'études sociales de La Haye) pense que les organisations internationales ont surtout besoin de faire preuve de dynamisme et de retrouver une capacité d'initiative et d'innovation. Quant aux pays en développement, ils doivent être prêts à mener à bien les politiques nécessaires avec ou sans l'aide internationale, l'essentiel étant d'éviter une perpétuelle réaffectation des ressources budgétaires entre différents objectifs. Cela dit, l'aide internationale est essentielle et efficace quand elle sert des fins précises; elle peut, entre autres, jouer un rôle de catalyseur pour enclencher la croissance et renforcer les capacités. En tout état de cause, elle ne devrait pas être conçue comme une récompense – contrairement à la position soutenue par les institutions de Bretton Woods – ni constamment soumise à renégociation. Lorsque le système international fait la preuve de son efficacité, comme dans le cas de la lutte contre le sras, il retrouve toute sa crédibilité.

Le docteur HEYMANN (OMS) constate que la crise du sras a démontré que l'ensemble de la communauté internationale était prête à agir de concert sous l'égide de l'OMS, fût-ce dans le cadre des dispositions dépassées du Règlement sanitaire international, et en constante interaction avec le système des Nations Unies, notamment grâce aux communications électroniques peu coûteuses. Il y a là des enseignements à tirer non seulement pour l'OMS, mais aussi pour les autres organismes du système.

M. McKINLEY (Directeur général de l'OIM) relève que, malgré l'importance des flux financiers que représentent les envois de fonds par les travailleurs émigrés, les gouvernements des pays bénéficiaires ne les mettent généralement pas à profit pour financer l'effort de développement. Au lieu de servir uniquement à la consommation des ménages, ces flux devraient être canalisés en partie vers des investissements productifs, dans la mesure où ils sont très stables. L'OIM mène plusieurs projets pilotes explorant les utilisations possibles de ces fonds: microfinancement, développement communautaire, placements dans des systèmes bancaires fiables, etc. Au Brésil, ces fonds ont servi de base au Gouvernement brésilien pour l'émission d'obligations. D'une manière générale, les gouvernements des pays sources pourraient revoir les dispositions relatives à l'investissement de façon à inciter les émigrés à investir dans leur société d'origine.

Sur un plan plus large, les pays hautement développés devenant de plus en plus conscients de la nécessité de l'immigration, il serait opportun de repenser la problématique d'ensemble des flux migratoires, eu égard notamment au poids politique accru dont disposent les migrants dans les sociétés démocratiques.

L'OIM ne fait pas partie du système des Nations Unies parce qu'elle a été conçue à l'origine essentiellement comme un organisme prestataire de services et que certains de ses membres craignent que son intégration dans le système ne nuise à une telle orientation. Toutefois, la question demeure à l'étude.

M. QOBO (Afrique du Sud) évoque le problème de l'exode des cerveaux, notamment dans le domaine de la santé, et s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour empêcher que ce phénomène ne contrarie l'effort de développement des pays touchés.

M. VON DER HEYDEN (Allemagne) souligne que la question de l'intégration des migrants est en rapport direct avec toute une série d'autres problèmes dont certains viennent d'être évoqués: envois de fonds, exode des cerveaux, ressources destinées à appuyer la réinsertion dans les communautés d'origine, ce dernier aspect étant d'ailleurs souvent lié à la question des investissements étrangers directs. Étant donné que cette thématique globale intéresse l'OIM mais aussi le Conseil, ce dernier pourrait envisager de l'inscrire à l'avenir à son ordre du jour.

M. CERDA (Argentine) estime qu'il ne faudrait pas s'obnubiler sur la question de l'absence de volonté politique. Comme le montre l'exemple récent de l'Argentine, les flux de capitaux privés ont leur dynamique propre qui, en dépit de la volonté politique des gouvernements, peut aller à l'encontre des engagements pris et compromettre durablement la poursuite des objectifs fixés.

M. McKINLEY (Directeur général de l'OIM) reconnaît la nécessité de faire en sorte que la fuite des cerveaux qui touche de nombreux pays en développement ne compromette pas le décollage de ces derniers. Il observe que ce phénomène touche particulièrement le secteur de la santé et qu'il est devenu à ce point alarmant que certains pays de destination envisagent de prendre des dispositions pour en limiter l'ampleur et les incidences. À plus long terme, il conviendrait toutefois de s'orienter vers une démarche davantage axée sur le marché. En effet, force est d'admettre que certains pays organisent délibérément leur enseignement de façon à former du personnel spécialisé qui ira travailler à l'étranger et constituera ainsi pour eux une source importante, voire la plus importante, de devises. Des arrangements de ce type pourraient trouver leur place dans le cadre d'un marché international du travail dûment organisé, mais un tel marché n'est pas près d'exister.

M. McKinley fait observer que la question de l'intégration des travailleurs migrants ne se pose plus dans les mêmes termes qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, époque où l'émigrant quittait sa terre natale pour chercher fortune dans un autre pays et y faire souche. Aujourd'hui, la plupart des migrants économiques souhaitent simplement profiter plus largement de l'économie mondiale, sans vouloir nécessairement s'installer définitivement dans les pays qui les accueillent. Il s'agit donc d'offrir aux migrants le choix de rester à demeure dans leur pays d'adoption, de retourner un jour dans leur pays d'origine, ou – formule qui deviendra sans doute de plus en plus courante – de conserver un pied dans chacun des pays.

M. RICUPERO (Secrétaire général de la CNUCED), évoquant la question des flux de capitaux privés soulevée par le représentant de l'Argentine, admet que l'évolution de ces flux dépend davantage des marchés que de la volonté politique des États, mais relève que l'on observe depuis une dizaine d'années une extrême instabilité des marchés de même qu'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des crises financières et monétaires. Il rappelle à ce sujet que la question de l'architecture financière internationale n'a pratiquement pas été abordée et n'a en tout cas fait l'objet d'aucun engagement dans le cadre des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU puisqu'il était entendu qu'elle serait traitée par les institutions spécialisées compétentes en la matière, dont le Fonds monétaire international (FMI). Ces institutions se sont penchées sur les deux aspects les plus importants du problème, à savoir la prévention et la gestion des crises mais elles ne sont parvenues à ce jour à aucune conclusion.

S'agissant de prévenir les crises, le FMI fait désormais preuve d'une attitude plus souple à l'égard du recours au contrôle des capitaux pour décourager les flux spéculatifs induits par les différentiels d'intérêt. Les pays sont fondés à prendre leurs propres mesures afin de se prémunir contre ces mouvements de capitaux spéculatifs en l'absence de décision collective visant à maîtriser l'instabilité excessive des marchés financiers.

Pour ce qui est de la gestion des crises, deux démarches sont à l'étude. Selon la première, proposée à l'origine par la CNUCED en 1986 et reprise ensuite, sous une forme modifiée, par M<sup>me</sup> Krueger, Directrice générale adjointe du FMI, les États défaillants disposeraient d'une certaine marge pour restructurer leur dette sans risquer des poursuites de la part d'une minorité de créanciers, mais il ne semble pas qu'elle ait reçu un large appui.

La seconde méthode, d'envergure beaucoup plus limitée, prévoit l'insertion, dans les contrats d'émissions obligataires, de clauses d'action collective définissant les règles qui s'imposent aux créanciers et au débiteur au cas où ce dernier aurait des difficultés à rembourser sa dette.

Faute de décision sur les procédures à adopter, de nouvelles crises sont à craindre car la faiblesse des taux d'intérêt dans les pays industriels entraîne une montée des flux spéculatifs. C'est pourquoi l'Argentine, soucieuse de se protéger contre les entrées excessives de capitaux spéculatifs, a décidé d'instaurer une taxe sur ce type de capitaux.

M. Ricupero insiste à nouveau sur le fait que c'est là un domaine où la communauté internationale n'a pris aucun engagement et où une solution, sans doute liée à la mise en place d'une architecture financière internationale, reste à trouver.

M. GOTTA (Éthiopie) dit que dans le cadre des négociations en cours à l'OMC, les pays en développement, et plus particulièrement les PMA, réclament une libéralisation accrue des services au titre du mode 4 (mouvement des personnes physiques), et notamment la facilitation des mouvements de la main-d'œuvre semi-qualifiée et non qualifiée, mais que leur appel suscite des résistances. Observant par ailleurs que le représentant de l'OIM a évoqué à juste titre les avantages que les migrations apportent à la fois aux pays d'origine et aux pays d'accueil, il se demande dans quelle mesure cette organisation pourrait coordonner ses travaux avec ceux de l'OMC et faire part à cette dernière de son expérience de façon que les pays en développement et les PMA puissent bénéficier d'une libéralisation plus poussée des services relevant du mode 4.

M. AKUNSANYA (Nigéria) se félicite de la coopération qui s'est instaurée entre son pays et l'OIM à laquelle il a récemment adhéré. Évoquant la traite des êtres humains, qui préoccupe au plus haut point de nombreux pays en développement, M. Akunsanya pense que l'OIM devrait déployer de plus grands efforts pour la combattre et qu'il serait temps qu'une coordination soit établie, aux fins de la lutte contre ce fléau, entre l'OIM, le système des Nations Unies et les autres organisations intéressées. Il demande à ce propos s'il ne serait pas opportun de convoquer, conformément au vœu exprimé par certains pays, dont le sien, une conférence internationale sur ce thème dans le prolongement de la réunion dont sont issus les protocoles de Palerme contre le trafic et la traite des migrants.

M<sup>me</sup> LUBIN (Fédération internationale des centres sociaux et communautaires), en tant que représentante d'une organisation qui suit de longue date la question des migrations, tient à appeler l'attention sur le travail réalisé dans ce domaine par l'OIT en collaboration avec l'OIM, notamment en ce qui concerne la réglementation des migrations internationales de main-d'œuvre.

M. McKINLEY (Directeur général de l'OIM) reconnaît que l'OIT œuvre inlassablement à l'amélioration de la situation des travailleurs migrants en partenariat avec l'OIM et saisit cette occasion pour rendre hommage à son action. L'OIT consacrera d'ailleurs une part importante de sa conférence en 2004 aux travailleurs migrants et elle a également un rôle à jouer aux termes de la nouvelle Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

L'OIM combat déjà la traite d'êtres humains de diverses façons mais M. McKinley convient que la lutte contre ce phénomène réclame davantage d'efforts. L'idée de convoquer une conférence internationale sur ce thème lui paraît intéressante car il serait peut-être plus facile de dégager un consensus sur cette question que sur d'autres, plus délicates. Il relève par ailleurs que les énergies se mobilisent également dans d'autres cadres. Ainsi, l'Union européenne a organisé à l'automne 2002 une conférence dont est issue la Déclaration de Bruxelles sur la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène.

En ce qui concerne le débat sur la libéralisation des services relevant du mode 4 qui est en cours à l'OMC, M. McKinley indique que les principes généraux que défend l'OIM et les buts qu'elle poursuit tendent vers une plus grande ouverture du marché international de la main-d'œuvre, non seulement pour les cadres et le personnel spécialisé mais pour tous les travailleurs, mais qu'il reste à voir si l'OMC constitue le cadre le plus indiqué pour traiter cette question. L'OIM s'efforce de travailler en concertation avec l'OMC et elle s'est engagée dans le débat sur ce thème aux côtés des autres parties prenantes, dont l'OIT, la CNUCED et le Conseil économique et social lui-même.

Résumant le débat, le PRÉSIDENT dit que la confiance dans le processus multilatéral ne peut être préservée que si toutes les parties prenantes honorent les engagements qu'elles ont souscrits. La réalisation des objectifs du Millénaire passe par l'union des efforts de tous les acteurs et, à cet égard, il est indispensable de s'ouvrir aux idées venant de l'extérieur et d'associer, sur un pied d'égalité, l'ensemble des partenaires du développement aux discussions comme aux actions concrètes.

*La séance est levée à 18 heures.*

-----